

CHARTRE DU MUSEE DES SCIENCES DE LA TERRE

Martigny

Article 1 : Statut

Créé en 2000, le Musée des Sciences de la Terre (ci-après Le Musée) est une des deux structures fonctionnant sous la tutelle de la Fondation B. et S. Tissières de Martigny. Il répond aux buts de la Fondation énoncés à l'article 3, de l'Acte de Fondation du 11 décembre 2000, modifié le 30 juin 2010.

Article 2 : Principe

Le Musée contribue à la protection, la documentation et la promotion du patrimoine naturel alpin associé aux Sciences de la Terre en général et à la région de Martigny en particulier.

Ce principe est réalisé par l'acquisition, la conservation, l'étude et la valorisation de collections de roches et de minéraux. Ces collections peuvent être achetées ou faire l'objet de dons ou de dépôts de la part d'institutions ou de particuliers. Le Conseil de Fondation décide des acquisitions et dons et veille à leur provenance licite.

Une bibliothèque est associée au Musée. Elle rassemble des livres, revues et cartes dédiés aux Sciences de la Terre ; elle organise le prêt de ces ouvrages ; elle les intègre dans le réseau des bibliothèques RERO pour être disponibles à la communauté scientifique.

Article 3 : Activités du Musée

Le Musée est essentiellement dédié à la géologie, à la minéralogie et aux mines des Alpes. Les collections propres de la Fondation sont inventoriées et exposées parallèlement à des collections privées prêtées temporairement. Elles sont accessibles au public tout au long de l'année.

Des pièces faisant partie des collections propres du Musée peuvent être prêtées à d'autres institutions en vue d'être temporairement exposées.

Des expositions temporaires prêtées par d'autres musées ou conçues par le Musée lui-même permettent de diversifier l'intérêt des visiteurs.

Des visites commentées, des cycles de conférences et de cours sont organisés à intervalle régulier à l'intention d'un public averti intéressé par les Sciences de la Terre. Une attention spéciale est portée aux publics scolaires de la région de Martigny.

Des publications peuvent souligner certaines activités du Musée telles qu'expositions, cours ou excursions.

Des recherches scientifiques sont entreprises, en collaboration avec des Universités suisses ou d'autres musées, sur les collections de roches et de minéraux appartenant au Musée.

Article 4 : Coopérations

Le Musée travaille en étroite collaboration avec les communautés d'où proviennent les collections ainsi qu'avec les communautés qu'il sert. Il collabore avec les musées spécialisés sur les même thématiques et entretient des relations privilégiées avec le Musée de la Nature du Valais ainsi qu'avec la Commune de Martigny.

Article 5 : Cadre juridique

Le Musée agit en conformité avec les législations internationales, nationales et locales. L'autorité de tutelle doit remplir toute obligation légale ou autre condition relative aux divers aspects régissant le Musée, ses collections et son fonctionnement.

Article 6 : Moyens

La Fondation B. et S. Tissières assure sur son budget le fonctionnement du Musée et la pérennité de ses collections. Il le dote des infrastructures adéquates et veille à la formation professionnelle de son personnel.

L'Association des Amis de la Fondation contribue au développement des collections par des dons et des achats de roches, de minéraux et de minerais ainsi qu'à la visibilité publique de l'institution.

Article 7 : Conduite professionnelle

Le personnel du Musée est tenu de respecter les normes et les lois établies. Il doit être au fait des législations et de leurs conditions d'application. Il a l'obligation de suivre les politiques et les procédures de l'institution. Il doit promouvoir la recherche, la protection et l'utilisation d'informations liées aux collections. Il doit protéger les informations obtenues dans le cadre de son travail. Il doit se conformer aux termes du Code de déontologie de l'ICOM.

Article 8 : Ethique

Le Musée prend en compte et respecte le Code de déontologie de l'ICOM.

Article 9 : Validation de la charte

La présente charte a reçu l'approbation du Conseil de la Fondation Tissières lors de sa séance annuelle tenue le 30 juin 2010.